



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	27
Votants par procuration	6
Absents	2
Total des votes	33

3.6

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 mars 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Florence GAUTIER à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Myriam VANNIER à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Thierry BERNARD, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Vanessa DUVAL, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

ELUS ABSENTS :

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte DUTILLOY

N°DEL_0019_2025 Autorisation vente aux enchères de matériels réformés et de biens immobiliers avec recours à une plate-forme de vente en ligne.

La Ville de Pont-Audemer dispose de véhicules, matériels et mobiliers pour les besoins des services municipaux. Régulièrement, la collectivité doit procéder au renouvellement de ce parc devenu obsolète et économiquement non réparable. Ces matériels sont alors retirés de l'actif pour être réformés. Ils peuvent, si leur état le permet, faire l'objet d'une vente, ou le cas échéant être détruits. Afin de libérer de l'espace de stockage et en application du principe de « développement durable », la Ville a opté pour une solution de mise en vente de ces biens par le biais d'une plateforme de vente par courtage d'enchères par contrat cadre avec la société AGORASTORE pour une durée d'1 an renouvelable tacitement d'année en année pour une durée maximum de 4 ans au prix de 200€.

Ce dispositif qui allie transparence et performance, par une transaction conclue avec le plus offrant, a pour objectif, d'une part, d'offrir à ces matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires utilisateurs et, d'autre part, de générer de nouvelles recettes en réintégrant le produit de ces ventes. Par ce contrat cadre, la collectivité souhaite également pouvoir procéder à la vente de biens immobiliers à un prix en adéquation avec le marché immobilier local. Il est rappelé ici que pour

l'ensemble des biens vendus par le biais de la plateforme, la vente ne d
l'achat correspondant à l'enchère la plus élevée sera accepté par la collectivité.

Les services de la collectivité seront en charge de la rédaction d'un cahier des charges pour chaque vente immobilière afin de définir les modalités de vente. Les biens mis à la vente, en application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment de son article L.2112-1, sont des biens faisant parties du domaine privé de la Ville.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques,

VU le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publique en ligne proposé par la société AGORASTORE ci-joint,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Pont-Audemer de favoriser le réemploi des matériels et véhicules réformés dont elle n'a plus l'utilité,

CONSIDÉRANT la démarche de développement durable à laquelle la Ville de Pont-Audemer souhaite participer en favorisant ce principe de réemploi,

CONSIDÉRANT la possibilité, de recourir à des ventes par courtage d'enchères via la plateforme AGORASTORE,

CONSIDÉRANT la nécessité, d'autoriser, le don ou la destruction des matériels qui ne trouveraient pas preneur par ce dispositif.

Le Conseil Municipal décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le principe de vente par courtage d'enchères de biens, matériels, immobiliers appartenant à la Ville de Pont-Audemer,
- **D'AUTORISER** le M. le Maire ou son représentant, à signer tous contrats ou documents relatifs à la procédure de mise aux enchères des biens, matériels, immobiliers appartenant à la Ville de Pont-Audemer,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant, à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants,
- **DE PREVOIR** le budget nécessaire à la souscription du contrat avec la société AGORASTORE,

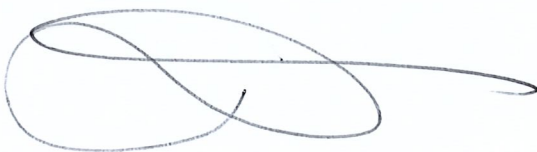
Pont-Audemer, le 17 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS